



N°2023-12

DECISION DU MAIRE

Objet : Fixation des honoraires d'avocat dans le cadre du recours intenté par M. Michel SALAGOITY contre l'arrêté préfectoral n°22-36 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC HIRIBARNEA

Le Maire de la Commune de MOUGUERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que le Maire peut fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Considérant que M. Michel SALAGOITY a intenté un recours devant le Tribunal Administratif de Pau demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral n°22-36 des Pyrénées-Atlantiques portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC HIRIBARNEA (sur la commune de Mouguerre) et emportant mise en comptabilité du PLU de la commune de Mouguerre et enquête publique parcellaire.

Considérant que la commune de Mouguerre, bien que n'étant pas partie, a la qualité d'observateur ; qu'elle peut ainsi adresser ses observations.

DECIDE

- **Article 1 :** De fixer les honoraires d'avocat par convention avec Me Fabien DELHAES, du Cabinet ETCHE AVOCATS domicilié à Biarritz (64200), dans le but de produire des observations dans l'intérêt de la Mairie de Mouguerre dans l'instance citée ci-dessus.
- **Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil municipal.
- **Article 3 :** La présente décision sera publiée, portée au registre des actes et une ampliation sera transmise au Sous-Préfet pour l'arrondissement de Bayonne au titre du contrôle de légalité.
- **Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.
- **Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Mouguerre, le 23 mars 2023

Le Maire de Mouguerre
Roland HIRIGOYEN

